

Mise en ligne du 15-10-2024 jusqu'au 15-12-2024

**DELIBERATION DU BUREAU DU 07 COTOBRE 2024 – MORBIHAN HABITAT**

Le 07/10/2024 à 16h30, les membres du Bureau se sont réunis dans les locaux de Morbihan Habitat, 4 boulevard Leclerc à LORIENT, suivant la convocation qui leur a été adressée par Madame la Présidente le 27/10/2024.

<b>Membres présents :</b> Mme Hortense LE PAPE M. Marc BOUTRUCHE M. Pierre GUEGAN Mme Yolande HANVIC M. David ROBO (en visio conférence) Mme Marie-Hélène HERRY (en visio conférence) <b>Membre absent ayant donné pouvoir :</b> M Fabrice LOHER (pouvoir à Marc BOUTRUCHE)	<b>DELIBERATION N°18.BU-2024-10-07</b>	
	<b>LORIENT</b>  Bois du Château	Régularisation de l'assiette foncière des îlots C4-1 et C4-2

Dans le cadre de l'opération NPRU sur le secteur Bois du Château à Lorient, un programme de réhabilitation de l'existant et de nouveaux logements a été initié par Morbihan Habitat.

Ainsi il est prévu la construction de 32 logements locatifs sur l'îlot C4.

L'emprise de cet îlot nécessite des régularisations foncières avec la commune de LORIENT.

Les assiettes foncières ci-dessous sont concernées par cet échange :

Vendeur	Acquéreur	Cadastre	Superficie cadastrale	Evaluation des Domaines	Prix d'acquisition HT
Commune de Lorient	Morbihan Habitat	AP 163	390 m <sup>2</sup>	/	20 € HT/ m <sup>2</sup> soit 10 800 € HT
		AP 162	71 m <sup>2</sup>		
		AO 229	79 m <sup>2</sup>		
			Soit 540 m <sup>2</sup>		

Vendeur	Acquéreur	Cadastre	Superficie cadastrale	Evaluation des Domaines	Prix d'acquisition HT
Morbihan Habitat	Commune de Lorient	AP 172	49 m <sup>2</sup>	/	20 € HT/m <sup>2</sup> soit 980 € HT

La convention signée avec l'ANRU prévoit un prix d'acquisition du foncier par la Ville auprès de Morbihan Habitat à 20 € HT/m<sup>2</sup> avant aménagement et il est appliqué le même prix pour les cessions de la Ville à Morbihan Habitat.

L'avis des domaines a été sollicité. Les frais d'acte de transfert de propriété seront à la charge de Morbihan Habitat.

L'acte de régularisation foncière sera rédigé par Maître LANCELOT, notaire à LORIENT.

Le Bureau, après en avoir délibéré à l'UNANIMITE :

- autorise l'échange foncier entre Morbihan Habitat et la ville de LORIENT des parcelles ci-dessus désignées moyennant le prix hors taxes de 20 € HT/m<sup>2</sup>
- autorise le Directeur général à signer l'acte de transfert de propriété, ainsi que toute constitution de servitude nécessaire.



Mise en ligne du 15-10-2024 jusqu'au 15-12-2024

